

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 07 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 31 octobre 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)  
 Mme Valérie BOLO (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
 Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Excusés :

Mme Ivy POIA  
 M. Mickael LELONG  
 M. Frédéric PARENT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU  
 M. Romuald PIDJOT  
 M. Jean-Irénée BOANO

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	18
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00.

M. Olivier BERTHELOT est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 70/24/XI**

**PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL  
 DE L'EXERCICE 2024**

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 07 novembre 2024,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 07/24/III du 07/03/2024 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2024,

Vu la délibération 49/24/VIII du 08/08/2024 portant décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024,

Vu la délibération 60/24/IX du 13/09/2024 portant décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2024,

Vu la note explicative de synthèse n° 36/2024 du 31 octobre 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 17 octobre 2024, et après en avoir délibéré,

**DECIDE:**

**Article 1 :** La décision modificative n°3 budget principal de la ville du Mont-Dore de l'exercice 2024, telle que présentée dans le document joint en annexe, est adoptée et arrêtée par chapitre comme ci-dessous :

**Section de fonctionnement-RECETTES**

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM3	DM3	Budget 2024 après DM3
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	-	1 024 402
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	81 530 843	-	81 530 843
73	Impôts et taxes	1 016 552 000	-	1 016 552 000
74	Dotations et participations	2 131 217 467	6 300 000	2 137 517 467
75	Autres produits de gestion courante	188 140 000	-	188 140 000
76	Produits financiers	2 500 000	-	2 500 000
77	Produits exceptionnels	12 020 000	-	12 020 000
	<b>Total</b>	<b>3 432 984 712</b>	<b>6 300 000</b>	<b>3 439 284 712</b>

**Section de fonctionnement-DEPENSES**

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM3	DM3	Budget 2024 après DM3
011	Charges à caractères général	865 914 714	11 000 000	876 914 714
012	Charges de personnel	1 543 133 998	8 000 000	1 551 133 998
014	Atténuation de produits	35 684 968	-	35 684 968
022	Dépenses imprévues	18 065 819	35 000 000	53 065 819
023	Virement à la section d'investissement	73 815 121	9 689 033	83 504 154
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 510 000	-	241 510 000
65	Autres charges de gestion courante	528 597 060	64 489 033	464 108 027
66	Charges financières	89 600 000	7 100 000	96 700 000
67	Charges exceptionnelles	36 663 032	-	36 663 032
	<b>Total</b>	<b>3 432 984 712</b>	<b>6 300 000</b>	<b>3 439 284 712</b>

**Section d'investissement-RECETTES**

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM3	DM3	Budget 2024 après DM3
021	Virement de la section de fonctionnement	73 815 121	9 689 033	83 504 154
024	Produits des cessions	2 825 000	-	2 825 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 510 000	-	241 510 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (Excédents de fonctionnement capitalisés)	389 802 654	-	389 802 654
13	Subventions d'investissement	411 751 036	1 505 200	413 256 236
16	Emprunts et dettes assimilées	323 000 000	-	323 000 000
27	Autres immobilisations financières	13 000 000	-	13 000 000
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	191 789 836	7 805 200	199 595 036
	<b>Total</b>	<b>1 647 493 647</b>	<b>18 999 433</b>	<b>1 666 493 080</b>

**Section d'investissement-DEPENSES**

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM3	DM3	Budget 2024 après DM3
001	Déficit d'investissement reporté	200 636 369	-	200 636 369
020	Dépenses imprévues d'investissement	-	30 899 033	30 899 033
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	-	1 024 402
13	Subventions d'équipement	13 123 947	-	13 123 947
16	Remboursement d'emprunt	418 945 351	-	418 945 351
20	Immobilisations incorporelles	15 314 940	-	15 314 940
23	Immobilisations corporelles	-	1 505 200	1 505 200
204	Subventions d'équipement versées	74 391 019	-	74 391 019
45	Opérations pour comptes de tiers	191 789 836	7 805 200	199 595 036
	<b>I - Total des opérations non-individualisées</b>	<b>915 225 864</b>	<b>40 209 433</b>	<b>955 435 297</b>
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	5 414 294	-	5 414 294
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	14 322 012	-	14 322 012
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRS DE REPOS (AP 4919)	7 784 878	-	7 784 878
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	12 521 293	-	12 521 293
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	1 165 000	-	1 165 000
0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	76 596 845	-	76 596 845
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	4 953 993	1 800 000	6 753 993
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	55 235 144	13 000 000	68 235 144
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	25 544 551	-	25 544 551
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	25 251 071	-	25 251 071
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	31 615 410	-	31 615 410
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	13 902 152	-	13 902 152
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	28 076 790	-	28 076 790
12418	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 7124)	7 000 000	-	7 000 000
12518	POLÉ SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	10 789 013	-	10 789 013
12618	CASERNE DES POMPIERS CA 2024/2027 (AP 3618)	2 500 000	-	2 500 000
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	-	6 571 456
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	10 366 463	-	10 366 463
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	80 568 194	-	80 568 194
13421	AMENAGEMENTS ILOT BAILLY CA 2024/2027 (AP 6924)	9 227 592	-	9 227 592
13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE (AP 6422)	684 357	-	684 357
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 000 000	-	6 000 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	74 996 180	-	74 996 180
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 128 737	-	2 128 737
14224	PARCOURS DU CŒUR CA 2024/2027 (AP 6724)	493 960	-	493 960
14324	PROMENADE PIETONNE BOULARI CA 2024/2027 (AP 6824)	392 200	-	392 200
14424	DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024)	8 500 000	-	8 500 000
1600	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	150 000	-	150 000
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	105 476 049	36 010 000	69 466 049
1800	COMMUNICATION	4 290 539	-	4 290 539
2200	ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	51 127 322	-	51 127 322
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	250 000	-	250 000
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	48 372 288	-	48 372 288
	<b>II - Total des opérations individualisées</b>	<b>732 267 783</b>	<b>21 210 000</b>	<b>711 057 783</b>

**Article 2 :** Est autorisée la transformation du poste ci-dessous :

- un poste de catégorie B de la filière technique à la Direction des Finances et de l'Informatique en poste de catégorie A de la filière administrative,

**Article 3 :** Est autorisée la diminution de 64 489 033 F CFP des subventions de fonctionnement aux établissements chapitre 657 « subventions de fonctionnement »

Chapitre	Intitulé	Budget 2024 avant DM3	DM3	Budget 2024 après DM3
6573581	SIGN	30 000 000	- 10 989 033	19 010 967
6573582	SMTU	107 025 580	- 53 500 000	53 525 580
657361	Caisse des écoles	153 850 000	-	153 850 000
657362	CCAS	128 350 000	-	128 350 000
65738	Autres organismes publics	480 000	-	480 000
6574	Subv. de fonctionnement aux associations	61 920 000	-	61 920 000
<b>Total 657 - Subventions de fonctionnement</b>		<b>481 625 580</b>	<b>- 64 489 033</b>	<b>417 136 547</b>

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 07 NOVEMBRE 2024

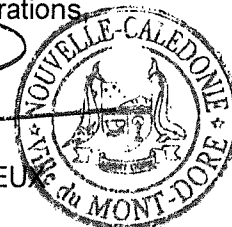
Le secrétaire de séance,

  
Olivier BERTHELOT

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations

Le Maire,

  
Eddie LECOURIEUX



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des finances et de l'informatique (SF)  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : Décisions modificatives n° 3 du budget principal et du budget annexe eau de l'exercice 2024.**

P.J. : Projets de délibération

La décision modificative n°3 est l'occasion de réviser le budget en intégrant les dernières écritures à prendre en compte avant la clôture de l'exécution budgétaire, habituellement prévue à la mi-décembre.

Pour le budget principal, en section de fonctionnement, sont inscrits les crédits nécessaires pour une prestation de capitainerie provisoire au wharf du Vallon Dore, avec une recette d'un montant équivalent. Des crédits supplémentaires sont alloués pour couvrir les charges financières de la Ville, principalement en raison de l'augmentation de la ligne de trésorerie et des frais associés. Il est également proposé de réduire les subventions versées au SMTU et au SIGN, conformément aux modifications budgétaires de ces deux structures (BS pour le SMTU et DM1 pour SIGN).

Par ailleurs, à la suite du retrait du projet de loi de pays sur le gel de l'avancement de carrière des agents de la fonction publique, il convient de réinscrire les crédits précédemment supprimés.

En section d'investissement, dans le cadre d'une opération pour compte de tiers, sont inscrits les mêmes montants que ceux de la section de fonctionnement, concernant la prestation de la capitainerie au wharf du Vallon-Dore. À ces montants s'ajoutent les crédits destinés à l'achat et à l'installation des bouées de balisage du plan d'eau. Toujours dans le cadre de cette même opération pour compte de tiers, est également inscrit le montant des remboursements qui seront demandés à la Nouvelle-Calédonie, couvrant ainsi les dépenses avancées par la commune. Une fois ce remboursement obtenu, la commune pourra à son tour restituer les sommes dues à l'État. En marge, des transferts de crédits entre opérations individualisées sont également prévus.

Enfin, le budget annexe Eau est modifié afin d'ajuster, dans la section de fonctionnement, les crédits nécessaires pour couvrir l'augmentation des dépenses liées à l'achat d'eau en gros et le remboursement de cette dépense par le délégataire.

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **En recettes de fonctionnement,**

*Au chapitre 74 « Dotations et participations » :*

- **+ 6 300 000 F** de subventions de l'État pour le service de capitainerie provisoire à mettre en place au wharf du Vallon-Dore.  
Cette subvention sera restituée à l'État après que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aura remboursé la Ville.

#### **En dépenses de fonctionnement,**

*Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :*

- **+ 2 700 000 F** de frais d'ouverture de ligne de trésorerie,
- **+ 2 000 000 F** de frais d'actes et de contentieux,
- **+ 6 300 000 F** en contrat de prestations de service pour le service de capitainerie provisoire à mettre en place au wharf du Vallon-Dore.

*Au chapitre 012 « Charges de personnel » :*

- **+ 8 000 000 F** pour les avances.

*Au chapitre 657 « Subventions de fonctionnement » :*

- - 10 989 033 F de subvention au SIGN.
- - 53 500 000 F de subvention au SMTU.

*Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :*

- + 35 000 000 F.

*Au chapitre 66 « Charges financières » :*

- + 7 100 000 F d'intérêts de la ligne de trésorerie.

*Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :*

- + 9 689 033 F pour équilibre de la section d'investissement.

#### **En recettes d'investissement,**

*En opérations non-individualisées et financières :*

- + 7 805 200 F au compte 45 « opérations pour compte de tiers » correspondant au remboursement par la Nouvelle-Calédonie du coût du service provisoire de capitainerie au wharf du Vallon-Dore (6,3 MF) et pour la fourniture et l'installation de bouées de balisage du plan d'eau (1 505 200 F), on retrouve l'équivalent au compte 45 des dépenses d'investissement,
- + 9 689 033 F au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »,
- + 1 505 200 F de subvention de l'État pour la fourniture et l'installation de bouées de balisage du plan d'eau au droit du wharf du Vallon-Dore.  
Cette subvention sera restituée à l'État après que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aura remboursé la Ville.

#### **En dépenses d'investissement,**

*En opérations non-individualisées et financières :*

- + 7 805 200 F au compte 45 « opérations pour compte de tiers » correspondant au dépenses avancées par la Ville pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, correspondant au coût du service provisoire de capitainerie au wharf du Vallon-Dore (6,3 MF) ainsi qu'à la fourniture et l'installation de bouées de balisage du plan d'eau (1 505 200 F), on retrouve l'équivalent au compte 45 des recettes d'investissement,
- + 1 505 200 F pour la fourniture et l'installation de bouées de balisage du plan d'eau au droit du wharf du Vallon-Dore (inscrit au compte 23),
- + 30 899 033 F de dépenses imprévues d'investissement.

*En opérations individualisées :*

- 0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES : + 1 800 000 F,
- 0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) : + 13 000 000 F,
- 1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418) : - 36 010 000 F.

**Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal est augmenté de 25 299 433 F et s'établit à la somme de 5 105 777 792 F, avec :**

- en section de fonctionnement : + 6 300 000 F soit 3 439 284 712 F ;
- en section d'investissement : + 18 999 433 F soit 1 666 493 080 F.

## BUDGET ANNEXE EAU

### En recettes de fonctionnement,

*Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :*

- + 9 900 000 F de refacturation à la Calédonienne Des Eaux des achats d'eau en gros au SIGN.

### En dépenses de fonctionnement,

*Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :*

- + 10 200 000 F d'achat d'eau en gros,
- - 300 000 F de divers frais d'entretien des réseaux.

**Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Eau est augmenté de 9 900 000 F et s'établit à la somme de 292 812 913 F, avec :**

- en section de fonctionnement : + 9 900 000 F soit 96 852 729 F ;
- en section d'investissement : inchangé soit 195 960 184 F.

### Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 17 octobre 2024 :

- **Budget principal :**

Mme JULIÉ demande en quoi consiste la capitainerie, MM. LEVANQUÉ et BOEWA-MI indiquent que :

- Pour rappel, il y a actuellement une surutilisation de l'infrastructure (rampe et quai).
- Il s'agit d'une prestation de service de l'ordre de 2 M F CFP/mois dont l'objectif est de coordonner les flux des navettes de passagers (provinciales ou privées) et des barges pour éviter tout risque d'accident. Un opérateur serait ainsi en contact radio avec les capitaines de bateaux et les remorqueurs de barges. Cet opérateur régulerait aussi le débarquement des camions et le flux de marchandises.
- La présence des agents de la Ville et de la province Sud pour l'assistance aux passagers est maintenue.
- L'inscription de la recette en investissement, au compte 45 « opérations pour compte de tiers », permettra à la Ville d'émettre un titre de recettes à l'encontre de la Nouvelle-Calédonie afin qu'elle rembourse le coût de ce service provisoire. En effet, la Ville se substitue au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui est compétent à la matière.
- Lorsque la Nouvelle-Calédonie remboursera la Ville, les sommes versées par l'Etat lui seront alors restituées.

- **Budget annexe eau :**

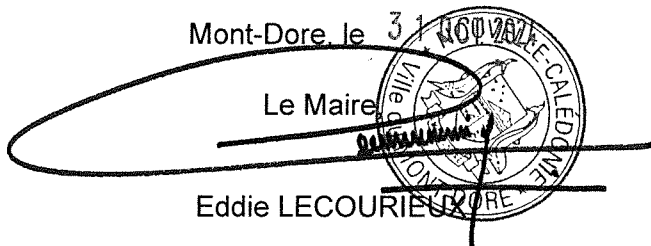
Aucune observation.

**Les 3 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 31 NOV 2024

Le Maire



Eddie LECOURIEUX

